

17 SEP. 2024

MAIRIE DE PÉZENAS

Claude Alranq
145 chemin Mas des marécages
34120 – Pézenas

Pour Monsieur le Commissaire-enquêteur
Avis d'enquête publique relative à la ZAC de St-Christol – PÉZENAS

Cher Monsieur,

Pouvez-vous inclure dans le dossier réservé à l'avis des citoyens et prendre en considération mon opinion sur le sujet considéré. Je vous en remercie.

Nos salutations citoyennes

Pézenas le 16 septembre 2024,

Claude Alranq



Ma contribution est constituée de deux pièces :

1 / L'argumentaire **que vous a envoyé** la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE LA NATURE DU PAYS PISCÉNOIS concernant ce projet =

Société de Protection de la Nature du Piscénois
16 rue de la foire
34120 Pézenas
Courriel : contact@spn-pezenas.org
Site : <https://spn-pezenas.org>

Sachez que je partage cet argumentaire. Il est fait par des gens sérieux, compétents, actifs et soucieux du patrimoine local, de ses habitants et de leur avenir.

2 / L'ajout d'un TÉMOIGNAGE PERSONNEL. (ci-dessous)

Cette considération complète l'argumentaire précédemment traité. Il concerne plus précisément la généalogie du projet Saint-Christol et un devenir sociétal local trop important pour se suffire des informations et consultations jusqu'à ce jour émises dans des contextes locaux confus ou insuffisamment sensibilisés.

a – Ce projet a été engagé par une majorité municipale qui n'est plus aux commandes de la cité. La majorité actuelle l'accepte après l'avoir désavoué (et trop peu revisité). Ce changement d'opinion est troublant mais il peut se comprendre compte-tenu des remboursements que le budget municipal devrait éponger si le projet Saint-Christol était abandonné.

Ce contexte est doublement préjudiciable :

. le projet n'est plus jugé seulement en raison de ses conséquences environnementales, démographiques, sociales, culturelles... (tels que les enquêtes publiques le souhaitent) mais réactionnellement à un état de fait qui causerait un remboursement inéluctable et difficile pour notre Commune.

. la confusion qui s'ensuit et les conflits d'opinion qu'elle suscite sont fâcheux pour une petite ville qui a besoin de l'union de ses habitants pour faire face aux multiples problèmes qui l'affligent (notre contrée est parmi les régions françaises une des plus affectées par la crise).
b – La seule solution qui assainirait le climat local en repositionnant l'enquête sur les critères habituels de l'enquête publique serait que l'État puisse prendre à sa charge la dette que la Ville encourait si elle refusait des engagements signés avant les dernières élections municipales.

D'autre part, ce projet a une dimension telle qu'il est permis de se demander si des élus ou des techniciens ou des administrateurs ont **le droit moral** de l'exécuter sans l'avis d'un référendum républicain local qui est le SEUL à pouvoir prendre une telle responsabilité. Avec un tel projet, la population va augmenter de 20% sans qu'elle ait l'assurance garantie de trouver des emplois, des services publics, des investissements privés ou des subventions européennes, nationales ou locales, des aménagements matériels suffisants, pour assumer un tel bouleversement. La sociabilité qui peut résulter d'une mutation insuffisamment maîtrisée risque de plonger Pézenas dans les insécurités que connaît actuellement le pays et même les aggraver.

L'AVENIR PISCÉNOIS appartient aux générations futures, il est trop impacté par un tel projet pour que les élus d'une seule mandature puissent se prévaloir de la compétence et de l'autorité nécessaires pour avaliser le projet Saint-Christol sans une consultation démocratique de bon aloi.

En République, ce choix fondamental est le référendum.

Je suis un ancien Piscénois qui peut mesurer ce que le progrès a apporté de positif et de négatif à notre ville. La sagesse et la citoyenneté ne se décrètent pas. Elles ont besoin de temps, de mesure, de culture, d'entraide et de démocratie. **Le peuple n'a pas la vérité absolue mais en de telles circonstances qui peut se considérer supérieur à lui, pour décider à sa place de son avenir ?** Le débat démocratique qu'un référendum local engendrerait participerait aussi à la sensibilisation publique, donc à l'éducation indispensable à une citoyenneté de fait.

